



BOUCLANS

DECEMBRE 2021

INFOS

Chers concitoyens,

Alors que le bulletin annuel est en préparation, pour une parution courant janvier 2022, vous tenez dans les mains le dernier Bouclans Infos de l'année 2021.

Nous espérons que cette publication municipale, dont la forme et le contenu ont évolué progressivement au fil du temps, vous apporte les informations utiles sur la vie de la commune.

Deux autres outils sont aussi à votre disposition pour accéder aux informations municipales :
· Le site internet de la commune www.bouclans.fr, sur lequel travaille la commission Communication pour préparer une nouvelle version, modernisée, plus pratique et plus attrayante, qui nous l'espérons verra le jour en 2022,

· L'application Politeia, qui vous permet de recevoir sur votre smartphone les alertes lorsqu'une information nouvelle est transmise, mais qui vous permet aussi et surtout d'adresser vous-même à la mairie, très simplement, un signalement qui vous paraît important à prendre en compte (panne d'éclairage public, animal en divagation, etc.), et que vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser.

Pour la deuxième fois consécutive, cette fin d'année est marquée par les restrictions qui ont empêché que se tiennent normalement nos manifestations traditionnelles : repas des aînés, et vœux de l'équipe municipale. En effet, la cérémonie des vœux qui étaient prévue le 15 janvier prochain ne pourra malheureusement pas avoir lieu. C'est chaque fois avec regret que nous sommes contraints de prendre la décision qui s'impose. Et tout comme dans le quotidien de chacun d'entre vous, personnel ou professionnel, cette situation sanitaire impacte chaque action communale, chaque dossier, chaque décision depuis bientôt deux ans. Nous apprenons progressivement à vivre avec, nous nous adaptons et nous avançons vaille que vaille parce que la vie communale ne peut pas s'arrêter en attendant un retour à la normale.

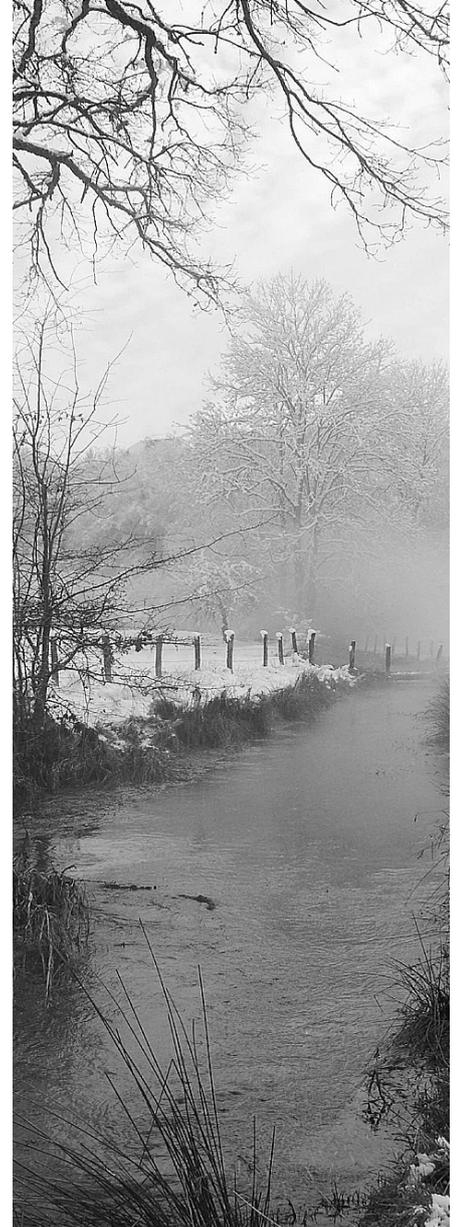
Nous avons pu tout de même assurer (de justesse) l'édition 2021 du Bouclethon, malgré plusieurs restrictions et une météo exécrationnelle. Cette opération illustre parfaitement que les volontés rassemblées parviennent à relever les défis. En effet, bien que les animations intérieures et les repas à table aient dû être annulés à la dernière minute, le Bouclethon 2021 remettra à l'AFM Téléthon la somme de 3651 euros, soit quelques euros de plus que l'édition 2019 ! Que tous les bénévoles qui ont porté avec énergie et passion cette action, que toutes les entreprises donatrices sans qui l'opération n'aurait pas été possible, que tous les bouclanais(es) qui ont participé sous une forme ou sous une autre soient ici chaleureusement remerciés. Vous avez tous témoigné que ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous divise, et que la solidarité est une valeur forte à Bouclans.

Autre source de satisfaction, le futur bâtiment périscolaire, projet phare pour notre commune, passe en phase de réalisation. Les premières barrières de chantier seront visibles pendant ces vacances de Noël, et les travaux de terrassement débuteront en janvier.

Vous aurez l'occasion de découvrir l'avancée des travaux durant toute l'année prochaine. C'est donc sur une note positive que j'ai envie de conclure ce dernier édito de 2021. Continuons à nous protéger et respecter les règles sanitaires pour mieux vivre notre quotidien, car la vie continue et réserve aussi de bons moments, même si en ces temps de fête, j'ai une pensée personnelle pour les familles touchées par la maladie ou la tristesse d'un décès, à qui j'adresse toute ma sympathie. Que dans ces moments festifs, nous pensions et sachions entourer le voisin, l'ami, le proche devant surmonter ces étapes douloureuses de la vie.

A tous je souhaite, au nom de l'ensemble du conseil municipal de bons moments en famille, ou réunis entre amis, pour terminer 2021, et nos meilleurs vœux pour 2022 !

Martial HIRTZEL



Infos pratiques mairie

Mardi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 14h00 - 17h30

Samedi : 9h00 - 12h00

Tel : 03 81 55 20 19

mairie.bouclans@wanadoo.fr

Politeia : Bouclans

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2021

Présents : Mmes Nathalie DEFRASNE, Virginie DUEDE-FERNANDEZ, Mélanie GRUET, Fleur MANZONI, Joséphine PERROT-MINOT, Oriane POMMEY, Frédérique POUPENEY, Virginie SIMONIN et MM. Christophe AURIOL, Joël BOURRAT, Vincent BOUVERESSE, Valentin BUGNET, Jean-Pierre GUEY, Martial HIRTZEL, Jean-Marie ISABEY, Gino MICHEL.

Excusés : Mme Estelle VERDOT (procuration à Mme Frédérique POUPENEY) et MM. Michel BELOT (procuration à M Jean-Pierre GUEY), Alexis MARTIN (procuration à Martial HIRTZEL).

Secrétaire de séance : Nathalie DEFRASNE

Appel d'offre maîtrise d'œuvre pour le projet de réfection de la place de la mairie

Le programme de l'équipe municipale élue prévoyait la réfection de la place de la mairie et de la fontaine, éléments patrimoniaux remarquables de Bouclans, et situés dans le périmètre du vieux village et devant la mairie, classée monument historique.

Le plan d'accélération de l'investissement portant encore ses effets en 2022, il est proposé d'ouvrir le sujet, de façon à pouvoir le mener à terme durant le mandat si, après étude, le conseil municipal valide le projet.

Le CAUE du Doubs a accompagné la commune dans la préparation des éléments du marché. Le CAUE estime le projet à 300 000€.

La première étape définie par le cahier des clauses administratives particulières est un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de réalisation de la requalification du centre bourg, à réaliser au centre de la commune de Bouclans. Le maître d'ouvrage (la commune) se réserve le droit, en cours de marché, de ne pas donner suite à tout ou partie de la mission.

Les opérations objets du marché consistent à des prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de la requalification du centre bourg.

Le passage des vaches et des véhicules agricoles inquiète certains conseillers et doit vraiment être pris en compte dans la réfection de cette place.

Ce projet pourrait recevoir entre 50 et 80% de subventions.

La présence de la mairie, bâtiment classé, et le château, impose de faire appel à un architecte paysagiste.

Après avoir entendu l'exposé et pris connaissance des documents transmis, le conseil municipal valide le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de réalisation de la requalification du centre bourg, à réaliser au centre de la commune de Bouclans.

Le conseil municipal donne mandat au maire pour initier le marché, et instruire les dossiers de subvention auxquelles le marché peut prétendre :

Mode de passation et forme de marché : marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics.

Date limite de remise des offres : 21 janvier 2021

Ouverture des plis par la commission des passations de marchés le 22 janvier 2021.

Le vote a recueilli 1 voix contre et 16 voix pour.

Plan de reboisement et demande de subvention ONF

Présentation du plan de relance de l'ONF pour la forêt de Bouclans, sur une durée de 20 ans (jusqu'en 2038) la forêt sera divisée en 5 groupes :

Régénération > 88,60 ha

Jeunesse > 87,13 ha

2 groupes d'amélioration > 276,81 ha

Emprise > 3,36 ha

825m de pistes forestières seront remises aux normes pour améliorer la desserte.

Une première tranche de travaux est estimée à 7822,50 € HT. Le projet global de reboisement des bois scolytés porte sur 6,87 ha. Les prestations de travaux sylvicoles concernent les parcelles cadastrales B183, B247, B249, B771, C3, C17, C18, C45, 587A302, 587A303, et 587A304. Celles-ci bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 10 juillet 2020 en vigueur.

Le montant total HT du projet s'élève à 29 524.04 € (estimation)

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 23 619.23 €

Autofinancement : 5 904.81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le plan de reboisement à l'unanimité.

Représentation de la commune à la commission Transition énergétique de la CCPHD

Compte tenu de ses engagements et autres mandats, Mme Mélanie GRUET ne peut, faute de disponibilité, poursuivre la représentation de la commune à la Commission Transition Énergétique de la CCPHD.

Cette commission a fait de l'élaboration du Plan Climat Énergie sa priorité pour 2021 et 2022, suite à la Loi Transition Écologique et Croissance verte votée en 2015, qui désigne l'échelon intercommunal en tant que « coordinateur de la transition énergétique ». L'ensemble des énergies renouvelables est appréhendé, mais aussi des volets comme les liaisons douces qui contribuent aux solutions nécessaires.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le remplacement de Mme Gruet par Mmes Defrasne Nathalie et Pomme Oriane ainsi que Virginie Duede (suppléante) pour assurer la représentation de la commune en lieu et place de MME GRUET.

Demande de subvention au Département pour la signalisation routière

Dans le cadre des investissements prévus au budget 2021, figurent des travaux de pose de signalisation routière à même d'améliorer la sécurité et l'information des usagers.

Le devis correspondant à cet investissement, transmis par la société Signaux GIROD, s'établit à : 6 044,65 € HT.

Ces travaux sont susceptibles d'ouvrir droit à une aide financière du département.

Le plan de financement est le suivant :

Montant des travaux de signalisation routière : 6 044,65 € HT

Subvention du département (25%) : 1511,16 €

Autofinancement : 4 533,48 € HT

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le plan de financement proposé ci-dessus.

Facturation vente de bois Olivier LAMBERT

Une pile de bois laissée sur la parcelle 33 a été mise en vente de gré à gré au plus offrant, sous pli fermé.

La commission Eau Nature Forêt a procédé à l'ouverture des offres. Le plus offrant est Monsieur Olivier LAMBERT, pour la somme de 76 euros.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la vente du bois à Monsieur Olivier LAMBERT, pour la somme de 76 euros.

Décision concernant la licence IV du restaurant de Bouclans

Le dernier café restaurant du village va cesser son activité le 31 décembre 2021 car son bail n'est pas renouvelé.

Le propriétaire souhaite vendre sa licence IV à un restaurateur de Besançon, pour la somme de 10 000 €.

L'acquisition d'une licence IV par une commune pour préserver le pôle d'animation locale que constitue un café est possible (art L. 2251-3 du CGCT), sous réserve de respecter des contraintes strictes :

Un exploitant doit être désigné et remplir l'obligation de formation donnant lieu à la délivrance du permis d'exploitation ;

La gestion de la licence doit être confiée à une personne morale de droit public ou privé, généralement sous forme directe (régie) ou dans le cadre d'une délégation de service public.

Depuis 2019, le conseil municipal avait envisagé la possibilité d'acquiescer cette licence, mais le propriétaire n'a jamais donné suite.

En cas de dernière licence de la commune, c'est le cas, celle-ci ne peut pas être cédée à un exploitant pour une autre commune sans l'accord du maire.

Après avoir entendu l'exposé le conseil municipal :

S'oppose à la vente de la licence pour une exploitation autre que sur le territoire de la commune.

Se prononce défavorablement à l'acquisition de la licence IV du restaurant.

Sollicitation des conseils d'un avocat sur litige en cours

Depuis octobre 2020, la société MC Conseil a remplacé un photocopieur défectueux par une machine de moindre performance tout en continuant à facturer le prix du matériel prévu initialement au contrat.

Depuis octobre 2021, ledit matériel est défectueux et ne permet plus des impressions en couleur, mais la société MC Conseil n'intervient pas pour la réparer (matériel trop vieux, encouragement à renouveler les contrats).

Malgré de multiples courriers pour demander l'ajustement de nos factures et la réparation de la copieuse défectueuse, nous n'obtenons pas gain de cause.

Actuellement 3 factures trimestrielles sont mises en suspens l'attente d'obtenir de la part de cette société le respect du contrat signé (env. 6600 €).

Face à cette impossibilité d'obtenir satisfaction, et compte tenu des différents litiges qui nous opposent à ce fournisseur, il est proposé de prendre conseil auprès d'un avocat sur la meilleure attitude pour défendre les intérêts de la commune.

Après avoir entendu l'exposé le conseil municipal donne son accord pour que la commune s'appuie sur les conseils d'un avocat.

Le conseil municipal donne mandat au maire pour rechercher et solliciter un avocat et engager les démarches visant à rechercher la meilleure solution pour défendre les intérêts de la commune.

Le vote a recueilli l'unanimité des voix Pour.

Informations diverses

Repas des aînés et vœux de la municipalité

Le contexte sanitaire a contraint à annuler le repas des aînés.

Comme l'an passé, un bon d'achat sera offert aux inscrits ainsi qu'à ceux qui ont opté pour ce présent.

Pour les mêmes raisons, les vœux de la municipalité sont annulés.

Bilan du Bouclethon 2021

Malgré des conditions sanitaires ayant contraint à annuler toutes les animations se déroulant en intérieures et à limiter à vendre les repas selon la formule « à emporter », le bilan de l'édition 2021 est très satisfaisant, puisque la collecte nette à remettre à l'AFM est de 3 651,84 €, dépassant de quelques euros l'année 2019 (3 645 €). L'ensemble des bénévoles et donateurs doivent être chaleureusement remerciés. Un courrier leur sera adressé et dès que les conditions le permettront, des remerciements seront organisés.

Projet éolien Nancray

Le maire de Nancray a informé les communes voisines d'une évolution du projet initial, avec le projet d'implantation de 3 éoliennes, et l'étude d'un nouveau site.

Dates de Conseil Municipal 2022

Les dates prévisionnelles des séances de conseil municipal en 2022 sont les suivantes :

14/01	11/02	11/03	08/04
06/05	10/06	08/07	09/09
14/10	18/11	16/12	

Lotissement des Hauts d'Ambre

12 lots sont réservés.

1 compromis de vente a été signé, ainsi que le permis de construire.

3 RDV sont en attentes pour des signatures de compromis pour 4 lots.

Projet périscolaire

Monsieur Philippe TAILLER (Archi+Tech) est l'architecte en charge du pilotage du chantier.

Les notifications de marché ont été transmises aux entreprises.

Le 1er RDV sur place a eu lieu lundi 13 décembre pour la sécurisation du chantier.

Le planning de travaux a été arrêté :

Démarrage des travaux le 7 janvier 2022

Fin des travaux prévue mi-octobre 2022

Des réunions de chantier hebdomadaires auront lieu les mercredis.

L'entreprise Kolly sera présente dès les vacances de Noël.

Equipe « fleurissement du village »

Réflexion sur le fleurissement du village avec prise en compte de plantations vivaces, et identification de zones où la tonte pourrait être remplacée progressivement par une couverture végétale sans entretien.

Présentation du projet de fromagerie

L'exposé des motivations du projet tel qu'adressé à la Direction des Territoires a été transmis aux conseillers municipaux.

Une réunion s'est tenue à la Direction des Territoires en présence de tous les services concernés du Département, de la Communauté de communes et des représentants de la profession.

Les aspects Droit des sols et Assainissement ont été abordés. Des solutions semblent identifiées pour répondre aux besoins et aux exigences dans les deux domaines. Les études se poursuivent pour l'avancement du projet.

CCPHD-PLUi

Suite aux permanences tenues en mairie, la commune a dû argumenter pour faire évoluer le zonage sur les points suivants :

- Demande d'appréhender la rue de l'étang jusqu'à son extrémité. La zone patrimoniale est donc à poursuivre en continuité. Cela implique les parcelles A19, A20, A104, A103, A108, A107 et A106. La démarche à réaliser est la même de l'autre côté de la rue avec la parcelle A11. Il s'agit ici de boucler un triangle depuis la pointe de la rue sur la parcelle A22.

- Sur le lieu-dit La Corvée, à l'entrée de la nouvelle OAP sectorielle, demande de mettre en zone Ucdi la parcelle AD31 et le bout de la 32. Un alignement entre la maison existante et le parking à venir serait idéal.

- Sur la parcelle AD 63, il existe un bâtiment non exploité en zone agricole, qui jouxte la zone urbanisée. Demande pour le passer en zone Ucdi, afin qu'il ne reste pas en friche dans l'avenir. La zone Ujv à l'arrière resterait inchangée.

- Permettre le changement de destination du hangar pour activité artisanale en zone ZD 81 à Bouclans - Les Parts Damoisey, dans le cadre d'un examen spécifique après consultation des organismes concernés (Chambre d'agriculture, ...) s'il n'y a pas de possibilité d'appliquer un zonage prévu dans le PLUi.

CCPHD - évolution de l'organisation des services

Dans le prolongement de la définition de la stratégie arrêtée par le conseil communautaire, les services seront réorganisés en 4 pôles : pôle technique ; pôle attractivité et développement ; pôle services à la population ; pôle transition énergétique et protection de l'environnement. A cela s'ajoute un service regroupant les fonctions administratives sous la responsabilité d'un Directeur

Général Adjoint à recruter. Le Directeur Général des Services recentrera ses missions sur la prospective, la mise en œuvre de la stratégie et les relations extérieures.

CCPHD – locaux

Il y a lieu de rechercher une solution pour permettre la suppression de l'élément préfabriqué et disposer de bureaux supplémentaires. Cela passe vraisemblablement par l'externalisation de l'école de musique et de la ludothèque. Des pistes sont en cours d'étude.

Redevance incitative de gestion des déchets

Plusieurs augmentations sont à prévoir en 2022 : le coût du traitement des déchets, celui de la collecte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables et les futurs investissements liés au projets à venir. Cette augmentation sera appliquée uniquement sur la part fixe de la redevance, c'est-à-dire sur l'abonnement. D'une part car elle n'a pas été impactée l'an passé. D'autre part car la part fixe englobe la gestion du service au-delà des levées des ordures ménagères résiduelles, qui elles, ont tendance à diminuer. Ainsi l'augmentation serait de l'ordre de 10,4 % soit :

• Part fixe abonnement particuliers / association :
en 2021 : 156,31 € en 2022 : 172,57 €, soit + 16,26 €

• Part fixe abonnement pro / collectifs :
en 2021 : 169,84 € en 2022 : 187,50 €, soit + 17,66 €

Il a été voté aussi d'appliquer ce même taux de 10,40 % par équité sur la tarification des professionnels accédant en déchèterie.

Conseil municipal des enfants

L'équipe municipale a souhaité de proposer un Conseil Municipal des Enfants, à la fois outil pédagogique et de citoyenneté.

Nous avons contacté en juin dernier le directeur de l'école, M. Rossignol, ainsi que M. André et nous avons été heureux de constater que nos souhaits recevaient un écho très favorable.

L'équipe enseignante a organisé dès le mois de septembre des élections dans les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 et les enfants suivants ont été élus :

Pour la classe de CE1 : Malo DEFASNE (titulaire)
et Maëlys BOURASSIN (suppléante)

Pour la classe de CE2 : Maël VERRA (titulaire)
et Laurine CUILLERY (suppléante)

Pour la classe de CM1 : Capucine KLEINCLAUS (titulaire)
et Tom MAGNIN-FEYSOT (suppléant)

Pour la classe de CM2 : Lilou GIMBERT (titulaire)
et Célian DEFASNE (suppléant)

Le Conseil Municipal les accueillera dès que les conditions sanitaires le permettront pour que chacun puisse se présenter (adultes et enfants).

Nous remercions sincèrement toute l'équipe enseignante. Félicitations aux élus !

Comité participatif cadre de vie – animation

Ce comité s'est réuni le 8 décembre.

Les débats et propositions ont porté sur le cadre de vie des quartiers de la commune dans un objectif d'amélioration du vivre ensemble. Plusieurs sites ont été identifiés pour faire l'objet d'amélioration de leur entretien et pour la pose de mobiliers urbains (bancs, table de pic-nique...).

LA VOIX DES ELUS DE LA LISTE NON MAJORITAIRE

Aucune remarque de la part des élus de la liste non majoritaire pour ce bulletin d'information

Réemployer au lieu de jeter !

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs et PREVAL Haut-Doubs lancent un projet "Plateforme Ré-emploi". La volonté des élus est d'inviter les habitants et les acteurs du territoire à la définition de ce projet et de leurs permettre de s'y associer.

Que souhaitez vous voir dans ce projet ? Comment l'imaginez-vous ?

*recyclerie, matériauthèque, pédagogie, sensibilisation, réparation, solidarité,
insertion, activités diverses de l'économie circulaire...*

Vous êtes les acteurs de ce territoire, les ambassadeurs de ce projet, à vous de parler ! C'est pourquoi nous vous invitons à participer à une réunion publique de mobilisation citoyenne à l'une de ces quatre dates (*pass sanitaire obligatoire, les événements étant susceptibles d'évoluer suivants les décisions gouvernementales*) :

- Le 12 janvier 20H, VALDAHON, salle Courbet / espace Menetrier
- Le 13 janvier 20H, ORCHAMPS-VENNES, salle de convivialité
- Le 25 janvier 20H, PIERREFONTAINE-LES-VARANS, salle Auditorium arcades
- **Le 27 janvier 20H, BOUCLANS, espace culturel**

Vous trouverez plus de détails sur le projet en consultant les pages internet ci-dessous :

www.reemploi-ccphd.fr

www.facebook.com/Imaginons-le-r%C3%A9emploi-CCPHD-101903542347238

www.instagram.com/reemploi.ccphd

Vous connaissez des personnes susceptibles d'être intéressées par le projet, aidez-nous à les mobiliser sur ces dates, cette invitation est à diffuser très largement ! Et pour toutes questions, contactez-nous !

RESSOURCERIE DE VERCEL

La Ressourcerie, basée à Vercel, est un Chantier d'insertion qui s'adresse aux personnes les plus éloignées de l'emploi en proposant 6 postes de gardiens de déchèterie valoriste en contrat aidé.

Les gardiens de déchèterie valoriste récupèrent les meubles et objets, jetés en déchèterie ou donné directement à La Ressourcerie, qui peuvent avoir une seconde vie. Ces biens sont revendus à des prix modiques au magasin de Vercel.

contact et informations

Horaires du magasin :

Réception et dépôt des marchandises : lundi de 13h30 à 16h30

Vente mobilier : jeudi de 13h30 à 16h30

Vente : samedi de 13h30 à 16h30

Pour donner vos objets :

Tél. magasin : 03 81 59 09 72

Adresse : 8 rue du stade, 25530 Vercel Villedieu le Camp

Pour postuler à un poste de gardien de déchèterie valoriste :

Tél. Accompagnatrice sociale : 03 81 56 66 73

Adresse : La Ressourcerie- Fédération ADMR,
3 rue Denise Viennet,
25800 VALDAHON



Allonger la durée
de vie des objets

Réutiliser

Recycler

Réparer

...

projet collectif
**ON
S'Y MET
TOUS!**

imaginons

ENSEMBLE le RÉEMPLOI

sur les **PORTES** DU
HAUT-DOUBS !



Réunions
participatives :

→ 12 JANVIER
(à 20h, Espace Ménétrier)
VALDAHON

→ 13 JANVIER (à 20h, Salle de Convivialité)
ORCHAMPS-VENNES

→ 25 JANVIER (à 20h, Espace des Arcades)
PIERREFONTAINE LES V.

→ 27 JANVIER (à 20h, Espace Culturel)
BOUCLANS

PLUS D'INFOS :

www.reemploi-ccphd.fr

  Tél. : 06 99 42 87 01

bessot.celia@fruitiere-energies.fr

Pass sanitaire exigé



préval
Haut-Doubs

La Fruitière
à Energies

FRANCEACTIVE
Les entrepreneurs engagés
FRANCHE-COMTÉ

⚠ Événement susceptible d'être reporté selon les décisions gouvernementales. Informations à jour sur : www.reemploi-ccphd.fr